

REQUÊTE PCT

Imprimé (original sous forme électronique)

0	Réservé à l'office récepteur	
0-1	Demande internationale n°	PCT/FR2018/052037
0-2	Date du dépôt international	08 août 2018 (08.08.2018)
0-3	Nom de l'office récepteur et "Demande internationale PCT"	RO/FR
0-4	Formulaire PCT/RO/101 - Requête PCT	
0-4-1	Préparée avec	PCT Online Filing Version 3.51.000.257e MT/FOP 20141031/0.20.5.20
0-5	Pétition Le soussigné requiert que la présente demande internationale soit traitée conformément au Traité de coopération en matière de brevets	
0-6	Office récepteur (choisi par le déposant)	Institut national de la propriété industrielle (France) (RO/FR)
0-7	Référence du dossier du déposant ou du mandataire	201408WO01
I	Titre de l'invention	GESTION DE COMMUNICATION ENTRE UN TERMINAL ET UN SERVEUR RÉSEAU
II	Déposant	
II-1	Cette personne est :	Déposant seulement
II-2	Déposant pour :	Tous les Etats désignés
II-4	Nom :	ORANGE
II-5	Adresse :	78 rue Olivier de Serres 75015 PARIS France
II-6	Nationalité (nom de l'État) :	FR
II-7	Domicile (nom de l'État) :	FR
III-1	Déposant et/ou inventeur	
III-1-1	Cette personne est :	Inventeur seulement
III-1-3	Inventeur pour :	Tous les Etats désignés
III-1-4	Nom (NOM DE FAMILLE, prénom) :	LAMPIN, Quentin
III-1-5	Adresse :	ORANGE GARDENS - IMT/OLR/IPL/PATENTS - 44 avenue de la République - CS 50010 92326 CHÂTILLON CEDEX France

REQUÊTE PCT

Imprimé (original sous forme électronique)

IV-1	Mandataire ou représentant commun; ou adresse pour la correspondance Aucun mandataire ou représentant commun n'est/n'a été désigné, l'adresse spéciale pour la correspondance doit être utilisée.	Adresse pour la correspondance
IV-1-1	Nom :	MILET Isabelle
IV-1-2	Adresse :	ORANGE IMT/OLR/IPL/PATENTS ORANGE GARDENS - 44 avenue de la République - CS 50010 92326 CHÂTILLON CEDEX France
IV-1-3	n° de téléphone :	02 31 15 92 63
IV-1-4	n° de télécopieur :	01 49 65 09 27
IV-1-5	Courrier électronique :	iplpat.admin@orange.com
IV-1-5(a))	Autorisation de recourir au courrier électronique L'office récepteur, l'administration chargée de la recherche internationale, le Bureau international et l'administration chargée de l'examen préliminaire international sont autorisés à utiliser cette adresse électronique, si l'office ou l'administration le souhaite, pour envoyer les notifications établies en relation avec la présente demande internationale :	exclusivement sous forme électronique (aucune notification sur papier ne sera envoyée)
V	DÉSIGNATIONS	
V-1	Le dépôt de la présente requête vaut, selon la règle 4.9.a), désignation de tous les États contractants liés par le PCT à la date du dépôt international, aux fins de la délivrance de tout titre de protection disponible et, le cas échéant, aux fins de la délivrance à la fois de brevets régionaux et nationaux.	
VI-1	Revendication de priorité d'une demande nationale antérieure	
VI-1-1	Date de dépôt	11 août 2017 (11.08.2017)
VI-1-2	Numéro	1757658
VI-1-3	Pays ou membre de l'OMC	FR
VI-2	Demande de document de priorité L'office récepteur est prié de préparer et de transmettre au Bureau international une copie certifiée conforme de la ou des demandes antérieures mentionnées ci-dessus sous la/les rubriques :	VI-1

REQUÊTE PCT

Imprimé (original sous forme électronique)

VI-3	Incorporation par renvoi : lorsqu'un élément de la demande internationale visé à l'article 11.1)iii) d) ou e) ou une partie de la description, des revendications ou des dessins visée à la règle 20.5.a) n'est pas contenu ailleurs dans cette demande internationale mais est intégralement contenu dans une demande antérieure dont la priorité est revendiquée à la date à laquelle un ou plusieurs des éléments visés à l'article 11.1)iii) ont été initialement reçus par l'office récepteur, cet élément ou cette partie est, sous réserve de la confirmation selon la règle 20.6, incorporé par renvoi dans cette demande internationale aux fins de la règle 20.6.	
VII-1	Administration chargée de la recherche internationale choisie	Office européen des brevets (OEB) (ISA/EP)
VII-2	Demande d'utilisation des résultats d'une recherche antérieure; référence à cette recherche	
VII-2-1	Date de dépôt	11 août 2017 (11.08.2017)
VII-2-2	Numéro de dépôt	1757658
VII-2-3	Pays (ou office régional)	FR
VII-2-5	Les documents sont à la disposition de l'administration chargée de la recherche internationale sous une forme et d'une manière qu'elle accepte et, en conséquence, le déposant n'a pas à les fournir à l'office récepteur ou à l'administration chargée de la recherche internationale (règles 12bis.1.c) et d) et 12bis.2.b)) :	Une copie des résultats de la recherche antérieure Une copie de tout document cité dans les résultats de la recherche antérieure
VIII	Déclarations	Nombre de déclarations
VIII-1	Déclaration relative à l'identité de l'inventeur	—
VIII-2	Déclaration relative au droit du déposant, à la date du dépôt international, de demander et d'obtenir un brevet	—
VIII-3	Déclaration relative au droit du déposant, à la date du dépôt international, de revendiquer la priorité de la demande antérieure	—
VIII-4	Déclaration relative à la qualité d'inventeur (seulement aux fins de la désignation des États-Unis d'Amérique)	—
VIII-5	Déclaration relative à des divulgations non opposables ou à des exceptions au défaut de nouveauté	—

REQUÊTE PCT

Imprimé (original sous forme électronique)

IX	Bordereau	Nombre de feuilles	Fichier(s) électronique(s) joint(s)
IX-1	Requête (y compris les feuilles pour déclaration)	4	✓
IX-2	Description	26	✓
IX-3	Revendications	2	✓
IX-4	Abrégé	1	✓
IX-5	Dessins	4	✓
IX-7	TOTAL	37	
	Eléments joints	Document(s) papier joint(s)	Fichier(s) électronique(s) joint(s)
IX-8	Feuille de calcul des taxes	-	✓
IX-20	Figure des dessins qui doit accompagner l'abrégé	Fig. 2	
IX-21	Langue de dépôt de la demande internationale	français	
X-1	Signature du déposant, du mandataire ou du représentant commun	/Isabelle MILET/	
X-1-1	Nom :	ORANGE	
X-1-2	Nom du signataire	Isabelle MILET	
X-1-3	Qualité (si cela n'apparaît pas clairement à la lecture de la requête)	(Demandeur)	

RÉSERVÉ À L'OFFICE RÉCEPTEUR

10-1	Date effective de réception des pièces supposées constituer la demande internationale	08 août 2018 (08.08.2018)
10-2	Dessins :	
10-2-1	Reçus	
10-2-2	Non reçus	
10-3	Date effective de réception, rectifiée en raison de la réception ultérieure, mais dans les délais, de documents ou de dessins complétant ce qui est supposé constituer la demande internationale :	
10-4	Date de réception, dans les délais, des corrections demandées selon l'article 11.2) du PCT	
10-5	Administration chargée de la recherche internationale	ISA/EP
10-6	Transmission de la copie de recherche différée jusqu'au paiement de la taxe de recherche	

RÉSERVÉ AU BUREAU INTERNATIONAL

11-1	Date de réception de l'exemplaire original par le Bureau international	
------	--	--